

Des travailleurs sociaux (F-H) (éducateurs spécialisés et assistants de service social) pour l'accueil familial départemental

Avec 8 000 agentes et agents, le Département du Val-de-Marne est l'un des premiers employeurs du territoire.

Ses actions rassemblent plus de 200 métiers dans des secteurs diversifiés tels que la petite enfance et la protection de l'enfance, l'action sociale, l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, l'assainissement, l'environnement, les collèges, la voirie ou encore l'administration. Cette diversité offre de nombreuses opportunités d'évolutions professionnelles.

La protection de l'enfance constitue un engagement majeur pour le Conseil départemental. En lien avec les autorités judiciaires, il a la responsabilité des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Il mène également des actions de prévention et de soutien à la parentalité.

Missions

Dans le cadre des missions de l'accueil familial départemental, le ou la travailleuse sociale assure l'accompagnement des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance et accueilli-es au placement familial, en lien avec les espaces départementaux des solidarités et les familles des jeunes.

Il ou elle assure également l'accompagnement professionnel des assistantes et assistants familiaux qui accueillent les jeunes.

Il ou elle est placé-e sous l'autorité du ou de la responsable du placement familial.

Activités principales

- Coréférence dans le suivi des enfants : participation aux admissions, rencontres, concertations et synthèses, élaboration d'écrits professionnels, participation au projet pour l'enfant.
- Accompagnement des parents : rencontres, accompagnement des rencontres parents-enfants.
- Accompagnement professionnel des assistant-es familiaux : interventions individuelles ou collectives, participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats d'accueil familial individualisés pour l'enfant.
- Participation à la pluridisciplinarité institutionnelle, partenariat.

suite ►

Travailleurs sociaux (F/H) (éducateurs spécialisés - assistants de service social)

Diplômes

- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé ou d'assistant de service social.

Expérience

Expérience en protection de l'enfance souhaitée.

Connaissances et savoir-faire

- Connaissance du cadre juridique de la protection de l'enfance, de l'accueil familial.
- Aisance dans les écrits professionnels.
- Capacité relationnelle et capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et de façon transversale.
- Esprit de synthèse pour faciliter les échanges entre professionnels et rendre compte de l'activité.

Contraintes particulières liées au poste

- Permis B exigé (déplacements et accompagnements fréquents).

Rémunération, avantages sociaux et politique RH

- Une rémunération statutaire et un régime indemnitaire adapté en fonction des missions.
- Une prime de fin d'année.
- Des prestations sociales : participation à une mutuelle labellisée, contrat de groupe prévoyance, tickets-restaurant...
- 30 jours de congés annuels + 5 jours consécutifs par semestre (pour les assistant-es de service social) ou 30 jours de congés annuels + 6 jours consécutifs 3 fois/an (pour les éducateurs et éducatrices spécialisé-es).
- Une politique de formation dynamique.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation)

sur : www.valdemarne.fr/recrutement

ou par courrier à :

Monsieur le président du Conseil départemental du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction des Ressources humaines
94054 Créteil Cedex